

REUNION DU 5 FEVRIER 2014

Le mercredi 5 février 2014 à 20 h 30, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELALONDE Daniel, maire.

Étaient présents : M. DELALONDE, maire, M. LECAT, M. BRUNET, M. DUPONCHEL, adjoints, M. BOULLAY, M. COSNARD, Mme COURTILLET, M. MORIN, M. PIAZZA, Mme RAYMUNDIE

Absent non excusé : M. PICOT Jacky

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jennifer COURTILLET a été nommée secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, M. le maire suggère de se recueillir en hommage à Mme Christine LEMOINE, d'observer une minute de silence en mémoire et par amitiés envers Christine, collègue et amie, emportée le 10 janvier dernier par la maladie.

M. le maire remercie le conseil Municipal et sollicite ensuite son accord pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remplacement de Mme LEMOINE en qualité de maire-adjoint. Le conseil Municipal n'y voit aucune objection.

1) Voiries – Accès à la zone du Vert Galant

M. le maire accueille M. DESJARDINS et M. DUFOSSE du BE TECHNIROUTE, bureau chargé de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des voiries permettant l'accès à la zone du Vert Galant.

Deux esquisses sont présentées au conseil Municipal :

- L'aménagement d'une sortie sur la route départementale 43 (route de Duclair),
- L'aménagement d'une sortie rue de l'église, dans le centre bourg face à la mairie.

Tout d'abord, concernant la RD43, le projet consiste à la création d'ilots centraux et tourne à gauche matérialisé par des feux tricolores avec boucles.

M. DESJARDINS précise que les plans présentés ce soir ont été étudiés au préalable avec M. FONTAINE, représentant de la Direction des routes.

Concernant le centre bourg, il s'agirait d'aménager un plateau surélevé en BCMC (béton ciment mince collé) avec rampants en pavés et de reprendre le réseau d'eaux pluviales. M. DESJARDINS donne en exemple le carrefour de l'église de ST JEAN DU CARDONNAY, semblable au projet présenté. Cette solution permet de créer un contraste visuel avec la chaussée existante (granulat blanc sur bitume noir).

Une large discussion s'installe mettant l'accent sur différents points tels que :

- La tenue mécanique du plateau surélevé avec notamment le passage des engins agricoles,
- La prise en compte dans le centre bourg du passage des cars,
- La matérialisation de la zone « 30 » dans le centre,
- La signalisation lumineuse des feux,
- La synchronisation entre les feux existants et les nouveaux avec possibilité de prévoir une horloge supplémentaire,
- Le nombre de véhicules attendus aux heures de départ et de retour du travail,

Ces différents points évoqués, M. le maire signale ensuite qu'il a pris l'initiative de demander à M. DESJARDINS une étude complémentaire prenant en compte l'aménagement complet du centre bourg, le mail et la placette entre l'école et la mairie étant très dégradés.

Cette solution permettrait d'avoir une vision plus globale de l'ensemble et de pouvoir réaliser un aménagement complet. Cette proposition est retenue par l'ensemble du conseil Municipal soucieux de marquer clairement le centre du village.

M. DESJARDINS stipule que l'étude et les travaux pourront être phasés et financés sur deux exercices budgétaires, sachant que les entrées du lotissement sont prises en charge par Seine Manche Promotion. A la demande de quelques élus, il précise que ces études seront réalisées de façon à être compatibles et en harmonie avec les aménagements de voirie prévus par Seine Manche Promotion et Infra Services.

M. DESJARDINS et M. DUFOSSE vont travailler sur les projets en ce sens.

De nouvelles esquisses seront présentées prochainement.

M. le maire remercie M. DESJARDINS et M. DUFOSSE qui quittent la séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu du 4 décembre 2013 après quelques précisions apportées par M. MORIN concernant la convention de partenariat avec LOGEAL IMMOBILIERE.

2) Décès de Mme LEMOINE Christine / Remplacement du poste d'adjoint

L'article L.2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement.

Suite au décès de Mme LEMOINE, le poste de 3^{ème} adjoint est devenu vacant.

Or, M. le maire ajoute que le conseil Municipal peut, par délibération, décider de ne pas pourvoir le poste d'adjoint au maire devenu vacant du fait des prochaines élections municipales dans quelques semaines. Dans ce cas, les adjoints d'un rang inférieur montent d'un cran.

Aussi, M. le maire propose de :

- Ne pas remplacer le poste vacant du fait du proche renouvellement du conseil Municipal,
- De fixer le nombre d'adjoints à 3 ; M. DUPONCHEL Jean-Louis, 4^{ème} adjoint, devient ainsi 3^{ème} adjoint jusqu'à la fin de la mandature.

Après avoir en délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Il est précisé qu'à ce jour, le conseil Municipal est composé de onze membres.

M. le Préfet a été informé de cette situation par courrier en date du 17 janvier 2014.

3) Centre de loisirs février 2014

La parole est donnée à M. LECAT.

M. LECAT signale au conseil Municipal que 7 enfants dont 4 Vespaliens sont inscrits à la prochaine session du centre de loisirs.

C'est la première fois que les effectifs sont aussi faibles. Aussi, M. LECAT souhaite interroger le conseil Municipal sur le maintien ou non de cette session.

Cette situation peut avoir de multiples raisons :

- La diminution des effectifs,
- La qualité des activités / sorties proposées,
- Le coût trop élevé dans le contexte économique actuel,
- L'intérêt des familles pour d'autres modes de garde ...

Une discussion s'installe au sein du conseil Municipal mettant l'accent sur la nécessité de réaliser un sondage auprès des familles afin de pouvoir comprendre les raisons de cette baisse de fréquentation du centre et prendre en compte les suggestions qui pourraient être faites (comme par exemple proposer un centre à la journée).

Suite à une interrogation de Mme COURTILLET, M. DELALONDE précise que la fermeture du centre n'est pas sans conséquence sur les fonctions de certains agents communaux. Quelques personnes bénéficient d'un contrat de travail annualisé intégrant des semaines de gestion du centre de loisirs.

Pour ce cas précis, en accord avec les agents concernés, ils pourront effectuer leurs heures différemment. Par contre, il est souhaitable que cette situation ne se reproduise pas. Tout doit donc être mis en œuvre pour déterminer clairement les causes de cette baisse d'effectifs et y remédier lors des prochaines sessions.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas ouvrir le centre de loisirs de février 2014. M. LECAT est chargé de prévenir les familles ayant inscrit leur ou leurs enfant(s) afin qu'elles puissent trouver un autre mode de garde.

4) Rentrée 2014 / Sondage activités périscolaires

Conformément à la décision du conseil Municipal en date du 4 décembre 2013, un sondage a été réalisé auprès des parents des enfants scolarisés à La Vaupalière concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Ce sondage avait pour objectif :

- d'une part de connaître le nombre d'enfants qui fréquenteraient l'accueil facultatif de 15h30 à 16h30. Sachant que les parents, qui le pourraient ou le souhaiteraient, pourraient venir chercher leur(s) enfant(s) à 15h30,
- d'autre part, obtenir des suggestions quant aux choix des activités périscolaires.

L'analyse des réponses montre les résultats suivants :

- 4 familles envisagent de venir chercher leur(s) enfant(s) à 15 h 30,
- 38 familles prévoient d'inscrire chaque jour leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires,
- 19 familles pensent inscrire leur(s) enfant(s) en fonction de l'activité proposée.

Concernant le choix des activités, les trois en tête du classement sont le sport, la musique et le théâtre, suivies par l'anglais, la cuisine et les activités manuelles.

Ce sondage représente une base de discussion pour la commission scolaire « élargie » au RPI, qui doit dès maintenant travailler sur la mise en place de ces activités (moyens, financement ...).

Parallèlement, il est nécessaire de réaliser le sondage auprès des Vespaliens pour faire un appel aux bénévoles.

M. le maire donne ensuite la parole à Mme CORNET, secrétaire, qui informe le conseil Municipal de ses différents échanges avec deux mamans, parents d'élèves élus sur La Vaupalière, soucieuses de travailler en collaboration avec l'équipe municipale. Ces dernières envisagent notamment de réaliser également une petite enquête pour connaître les attentes des parents sur la restauration scolaire le mercredi midi, l'ouverture de la garderie le mercredi après-midi ou d'autres points facilitant la mise en œuvre des activités périscolaires.

La question du « mercredi » a d'ailleurs souvent été posée par les parents dans la rubrique « observations » du 1^{er} sondage effectué.

M. DELALONDE fait part ensuite d'un questionnaire distribué aux parents à l'initiative de trois parents d'élèves de Montigny. Sur ce questionnaire, il est précisé que, suite à l'annonce de la fermeture du centre de loisirs de La Vaupalière le mercredi, ces trois personnes souhaitent créer une association et mettre en place un mode de garde le mercredi après-midi à la rentrée prochaine pour les enfants scolarisés du CP au CM2.

M. DELALONDE ajoute que ce projet est dit « en partenariat avec la mairie de Montigny » alors que M. POISSANT prétend de ne pas avoir eu plus d'informations que les élus de LA VAUPALIERE.

M. DELALONDE donne lecture du questionnaire distribué.

A l'issue de ces échanges, il est retenu de :

- Réunir rapidement la commission scolaire « élargie » afin de travailler sur la mise en place des activités périscolaires,
- Effectuer le sondage auprès des Vespaliens pour faire appel aux bénévoles,
- Se renseigner sur l'avancement du projet de garde sur Montigny.

5) Dérogation tir feu d'artifice

M. le maire fait part d'une requête émanant de Mlle MASSE Elodie, dont les parents sont domiciliés à La Vaupalière.

Mlle MASSE se marie à La Vaupalière le 24 mai prochain et a réservé à cet effet, depuis maintenant plusieurs mois, la salle Wapalleria. Or, elle vient d'apprendre que le conseil Municipal a pris le 6 novembre 2013 la décision d'interdire les feux d'artifice à la salle communale. Cette délibération étant postérieure à la signature du contrat de location de la salle, Mlle MASSE sollicite une dérogation de la part du conseil Municipal pour pouvoir tirer un feu d'artifice de faible capacité. Ce feu étant prévu dans l'organisation de son mariage.

Compte tenu des raisons invoquées, le conseil Municipal décide, par 7 voix, d'autoriser à titre exceptionnel et contre décharge, Mlle MASSE à tirer un feu d'artifice à la salle Wapalleria le 24 mai prochain. Le conseil Municipal décline toutes responsabilités en cas d'incident.

Mlle MASSE devra prendre toutes les précautions nécessaires et veiller à la sécurité des personnes et des lieux.

Vote : 7 voix pour et 3 voix contre (M. MORIN, M. COSNARD, Mme COURTILLET).

6) Le clos des tilleuls – reprise des voiries

Par courrier en date du 9 décembre 2013, Mme TREMENBERT Corinne, secrétaire de l'association syndicale du Clos des tilleuls, a sollicité la reprise des voiries et du bassin de rétention par la Commune de La Vaupalière.

Or, cette demande a déjà été prise en compte en 1998. A l'époque, le conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour reprendre dans le domaine communal l'ensemble des voiries et caniveaux à la limite du fil d'eau des lotissements « les acacias », « les prés » et « le clos des tilleuls », ainsi que le bassin de rétention du clos des tilleuls. Toutes les démarches relatives à cette procédure semblent avoir été effectuées en temps voulu.

M. BRUNET précise que, selon lui, le nécessaire a bien été fait pour le lotissement « les acacias ».

M. DELALONDE précise, toutefois, qu'en 2005, il avait été constaté sur la matrice cadastrale que les propriétaires des parcelles correspondant aux voiries étaient toujours les syndicats de copropriété des différents lotissements. Deux courriers, en 2005 et 2008, ont été transmis à Maître PARQUET chargé de la régularisation de ce dossier afin d'obtenir des explications.

Il semblerait notamment qu'un courrier adressé par Maître PARQUET au président de l'association syndicale du clos des tilleuls soit resté sans suite.

M. le maire va par conséquent reprendre contact avec Mme TREMENBERT et Maître PARQUET afin de remédier à cette situation mais précise toutefois qu'il n'est pas utile de délibérer à nouveau sur ce dossier.

M. DUPONCHEL ajoute qu'il faut déconseiller la dissolution de l'association syndicale et rappeler au Président la nécessité de contracter une assurance du fait de l'existence de parties communes à l'ensemble des propriétés (trottoirs, parkings, espaces verts ...).

7) Questions diverses

a/ M. le maire présente un arrêté de dépenses imprévues pris le 30 décembre 2013 afin de transférer des crédits du compte 022 sur le chapitre 65, article 6554.

b/ Observations sur le dossier d'enquête publique concernant la protection contre la pollution du captage d'Hénoville : M. le maire fait part des réponses obtenues de l'agence régionale de santé (ARS).

c/ Invitation à la prochaine assemblée générale du Comité des fêtes le 27 février 2014 à 20h30.

d/ Projet d'installation d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) sur la Commune.

M. le maire a rencontré une personne souhaitant créer une MAM à La Vaupalière. Cette personne s'est portée acquéreuse d'une parcelle sur la zone du Vert Galant auprès de la route de Duclair. Son projet de MAM est en cours d'étude et d'agrément. Cette MAM pourra accueillir environ 14 ou 15 enfants. M. DELALONDE l'a mise en contact avec les assistantes maternelles agréées exerçant sur La Vaupalière (4 actuellement).

Il s'agit d'un projet privé. Aucune demande particulière n'est faite à la Commune.

L'intérêt est que les assistantes maternelles puissent se réunir pour travailler ensemble dans un lieu adapté hors de leur propre domicile. Elles peuvent ainsi collaborer, s'entraider et se remplacer si besoin.

M. MORIN s'interroge sur l'emplacement retenu par cette personne à l'intérieur de la zone. Un secteur de la zone du Vert Galant étant, selon lui, prévu pour y exercer tout type de profession libérale.

e/ Pour information, 98 familles ont sollicité un composteur auprès de la Communauté de Communes.

f/ Suite à la validation de la modification du plan local d'urbanisme, une nouvelle déclaration préalable et une nouvelle demande de certificat d'urbanisme ont été transmises à la DDTM de Pavilly en vue de la division en deux lots de la parcelle communale située dans la résidence des prés.

g/ La demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été transmise en Préfecture pour la réalisation de la réserve incendie auprès de la salle polyvalente.

Nous avons reçu l'accusé de réception indiquant que le dossier est complet et autorisant la Commune à engager les travaux. Cependant, cela ne vaut pas accord de subvention.

h/ M. le maire donne lecture d'un courrier transmis à M. BOUILLON Christophe, député, concernant les nuisances sonores liées à l'autoroute. Une nouvelle réunion de travail a été sollicitée pour avancer sur ce dossier.

i/ M. le maire signale qu'il rencontre M. BOUILLON, député, demain 6 février 2014, avec M. NIEL, maire de ST JEAN DU CARDONNAY et M. POISSANT, maire de MONTIGNY, afin de trouver une solution pour améliorer les transports vers Rouen. L'idée d'une convention avec la CREA pour bénéficier du transport « filor » va être évoquée.

j/ M. le maire informe le conseil Municipal que les horaires de vie scolaire pour la rentrée 2014 ont été modifiés pour le mercredi en accord avec M. SMADJA, inspecteur de

l'Education Nationale. Le mercredi, l'école commencera à 8h45 (et non 9h) comme les autres jours de la semaine.

↳ M. MORIN fait part de la publication, en janvier, de l'arrêté de création d'un syndicat mixte numérique et interroge M. le maire sur ce projet.

M. DELALONDE précise qu'il a obtenu quelques informations par le syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray. Le porteur du projet est le DEPARTEMENT de Seine-Maritime. Une convention est d'ores et déjà prévue avec la Communauté de Communes.

↳ M. BRUNET demande si nous avons une idée des résultats du compte administratif 2013. Mme CORNET travaille actuellement sur le compte administratif et le compte de gestion 2013 qui seront soumis à l'approbation du conseil Municipal le 5 mars prochain.

Une commission « finances » est fixée le lundi 24 février 2014 à 18 h.

↳ M. BRUNET fait part du manque d'entretien des caniveaux route de Duclair et notamment à partir de la propriété de Mme DELAROCHE jusqu'au bar des chasseurs.

↳ M. LECAT signale que la protection du globe d'éclairage d'un candélabre est ouvert et qu'une branche cassée menace de tomber sur la voirie devant chez Mme LEFEBVRE, rue Auguste Ponty.

↳ M. LECAT demande un bilan financier de la salle Wapalleria pour l'année 2013.

↳ M. PIAZZA, rejoint par M. LECAT, interroge à nouveau M. DELALONDE sur le fonctionnement du radar pédagogique, toujours hors service.

↳ M. LECAT fait part d'une demande écrite émanant des enseignantes de l'école élémentaire. Celles-ci sollicitent l'acquisition de nouveaux ordinateurs et imprimantes pour équiper les classes conformément à la réglementation actuelle ainsi que l'acquisition d'ordinateurs portables pour elles-mêmes. Si le conseil Municipal valide cette demande, il conviendra de prévoir les crédits au budget primitif 2014.

↳ Mme COURTILLET demande à M. le maire d'intervenir auprès de l'agent chargé d'effectuer le ménage dans l'école élémentaire afin que le nouveau WC puisse être nettoyé comme il se doit.

La parole est donnée au public (intervention de M. LEMARIE Daniel).

La séance est levée à 23h40.